

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-123 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative de l'intérim de
Monsieur Eustache SARRE, Ministre de
l'Equipement et des Transports pour
compter du 8 Mai 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF
DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Décret N°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 Mai 1991, Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE; Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence de Monsieur Eustache SARRE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, Chargé de
l'intérim,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 6 SGG 4 MECAGD 4 Autres Ministères 14
Départements 6 JORB 1.-